



Plus-value sur une maison

Par **neandertal**, le **30/12/2014** à **21:39**

Si une maison est déclarée 40000€ sur un acte de succession et vendue 2 ou 3 ans plus tard à 150000€, est-ce que je paierai de la plus-value ? Merci

Par **Visiteur**, le **31/12/2014** à **10:11**

vous passez de 40K€ à 150K€ en 2-3 ans ? avec ou sans travaux entre ? si non, ne prenez pas trop le fisc pour des jambons... ça sent les petits arrangements entre amis rien qu'à vous lire... et je ne suis pas spécialiste !! ou alors faut vous expliquer !

Par **neandertal**, le **31/12/2014** à **12:10**

En fait nous sommes 4 héritiers, deux d'entre eux insistent pour déclarer la maison à 40000€ sur l'acte de succession, alors que la maison en vaut 150000, ma soeur et moi nous ne sommes pas d'accord, le notaire nous a fait croire que c'était la meilleure solution pour ne pas avoir de plus value si on revendait la maison à son prix. Je le soupçonne d'être à la solde de mes frères qui veulent nous racheter nos parts à moindre coût. Je voulais être sûre que le système de la plus-value était bien le contraire de ce que nous à dit ce notaire. Ai-je le droit de prendre un autre notaire pour défendre nos droits et refuser ce qu'on décidé nos frères. Nous voulons, ma soeur et moi que cette maison soit déclarée 120000€ sur l'acte de succession.